



Lowri Evans
Directrice Générale
DG MARE
Commission Européenne

Dublin, le 19 juillet 2011

Objet: Fixation des TAC pour les stocks des eaux occidentales septentrionales dont les données sont insuffisantes

Chère DG Evans,

Notre réponse à la Communication de la Commission relative aux TAC pour 2012 indique que nous ne pensons pas qu'une réduction générale pour tous les stocks jugés "insuffisants en données" soit une approche rationnelle, équitable ou justifiable. Etant donné que certains états membres du conseil des ministres partagent apparemment cette opinion, il s'avère important d'étudier plus en détail comment les TAC doivent être fixés pour ces stocks pour lesquels le CIEM n'a pas été en mesure de fournir d'évaluation de population, avant que la Commission ne publie ses propositions cet automne; en tenant compte du fait qu'il a été suggéré que les décisions concernant les TAC pour la plupart des stocks occidentaux soient prises en novembre.

Ce courrier présente la recommandation du CCREOS relative à la façon d'aborder ce sujet important.

Stocks dépourvus d'évaluation de population

Notre dialogue avec les scientifiques du CIEM à ce sujet nous a permis de mieux comprendre le problème.

Le CIEM peut ne pas être en mesure de fournir une évaluation "analytique" quantitative complète pour un certain nombre de raisons. Ces dernières incluent:

1. Stocks dont les données sont insuffisantes
 - a. Absence de données actuelles sur les rejets
 - b. Absence de données historiques sur les rejets
 - c. Absence ou erreurs dans les chiffres de capture
 - d. Un certain nombre d'autres raisons
2. Stocks dont les données sont abondantes mais qui sont néanmoins confrontés à des problèmes inhérents de modélisation d'évaluation ;



3. Difficultés d'échantillonnage associées à des questions de biologie ou distribution du stock ;
4. Stocks dont l'échantillonnage n'est pas rentable (ex. : lieu jaune) par nature ;
5. Stocks qu'il serait plus raisonnable d'évaluer sur un cycle de 3 ou 5 ans ;
6. Stocks qui présentent des signes conflictuels au sein d'une même zone d'évaluation.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, elle souligne le manque de pertinence d'une approche globale. Les éléments d'une approche équilibrée et plus satisfaisante sont présentés ci-dessous.

Principes possibles à la base des TAC pour les Stocks avec déficiences dans les données

Le CCREOS recommande que la Commission tienne compte des éléments suivants lorsque établira ses propositions de TAC pour les stocks dont les données sont insuffisantes :

1. Recommandation du CIEM pour 2012 ;
2. Tendances actuelles et historiques de mortalité par pêche (lorsqu'elles sont disponibles) ;
3. Tendances actuelles et historiques de biomasse ;
4. Implications des décisions relatives aux TAC en matière de rejet : Taux de rejet actuels et prévus / niveaux de rejet absolus ;
5. Autres éléments pertinents disponibles, incluant
 - a. Données du projet de partenariat Pêche Science
 - b. Rapports annuels de pêche de l'industrie (lorsqu'ils existent)
6. Engagement du SMDD à reconstituer les stocks appauvris au niveau de RMD si possible
7. Conséquences socio-économiques / contraintes pertinentes du TAC
8. Evitement des mesures d'incitation non désirées

J'espère que vous trouverez ces suggestions utiles.

Je vous prie d'agréer, Mme. Evans, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Sam Lambourn - Président du CCREOS